

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 décembre 2016 - Convocation du 8 décembre 2016

L'an deux mille seize le 14 décembre 2016 à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Brouzet les Quissac s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence du Maire Laurent ALBEROLA.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Présents : ALBEROLA Laurent – CHASSAING Géraldine – GUENIOU Patricia – Ingrid VIDAL- SCHMITTER Cédric- GAUBIAC Laurent- CAZALIS Didier.

Absents: GOUMENT Jérémy, LOUETTE Dominique

Pouvoir : VIDAL Sandrine a donné pouvoir à GUENIOU Patricia

Secrétaire de séance : Ingrid VIDAL

Début de séance : 19h

1. APPROBATION SEANCE DU 6 OCTOBRE 2016.

Monsieur Laurent ALBEROLA, donne lecture du compte-rendu de la séance du 6 octobre 2016. Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le procès-verbal de la séance du 6 octobre 2016.

2. DELIBERATION ADHESION SYNDICAT INTERCOMMUNAL AGEDI

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que dans sa séance du 6 octobre 2016, le Syndicat intercommunal AGEDI avait été choisi comme nouveau prestataire de logiciels, de ce fait il est nécessaire de prendre une délibération pour adhérer à ce syndicat.

Après discussion, le conseil municipal décide à l'unanimité, d'adhérer au Syndicat Intercommunal AGEDI et d'approuver les statuts.

3. DELIBERATION INDEMNITES DE GESTION AU COMPTABLE DU TRESOR

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Madame le Receveur a fait parvenir le calcul et le montant de l'indemnité de Conseil pour l'exercice 2016 allouée au Comptable du Trésor chargé des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux. Il donne lecture du montant de l'indemnité de conseil pour l'année 2016.

Taux de l'indemnité 100% pour 2016 : 257.03 €.

Indemnité de budget : 30,49 €

Montant brut : 287.52 €.

Après discussion, le conseil municipal, décide par 5 voix pour (Laurent ALBEROLA, Ingrid VIDAL, Sandrine VIDAL, Didier CAZALIS, Patricia GUENIOU) et 3 voix contre (Cédric SCMITTER, Géraldine CHASSAING, Laurent GAUBIAC) :

- D'attribuer pour l'exercice 2016 au receveur, 100 % du taux de l'indemnité de conseil prévue par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 pris en application des dispositions de l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 et du décret n°82-979 du 19 novembre 1982 soit la somme de 257.03 € €
- D'attribuer l'indemnité de confection du budget soit la somme de 30,49€ pour un montant brut total de 287.52€

4. DELIBERATION CARTES CADOC PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur le Maire propose au conseil Municipal dans le cadre des fêtes fin d'année, d'offrir au personnel communal des cartes CADOC. Après discussion, et vu la hausse d'effectif suite à des mouvements du personnel, il est décidé à l'unanimité d'octroyer une même somme pour chaque agent, pour montant global de 750 €.

5. DELIBERATION DECISION MODIFICATIVE.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que suite aux observations du comptable du Trésor de Quissac, il ressort que la somme de 129€ concernant l'attribution de compensation négative de la communauté de communes « Piémont Cévenole » mandatée au compte 73921, n'a pas été prévue au budget, il est donc nécessaire de faire une décision modificative.

Compte 73921 :+ 129€ Compte 60631 : - 129 €

Ingrid VIDAL ne participe pas au vote

Après discussion le Conseil Municipal décide par 7 voix pour, d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer cette décision modificative.

6. TRAVAUX CIMETIERE.

Monsieur le Maire, fait au conseil municipal qu'il est nécessaire de faire des travaux de remise aux normes dans le cimetière, notamment l'ossuaire et les concessions de fosse commune. Des devis ont été demandés aux Pompes Funèbres du Coutach.

Fosse commune 880 € TTC

Remise aux normes ossuaire 2327.19 €

7. AMENDES DE POLICE 2017.

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que le dossier de demande de subvention dans le cadre des amendes de police 2017, est à déposer avant le 31 janvier 2017.

Discussion pour plusieurs projets :

- Prendre contact avec les services du Département du Gard service des transports pour la sécurisation des arrêts de bus collègue.
- Panneaux lumineux affichage vitesse (demandes de devis)
- Réflexion concernant une voie piétonne et cyclable entre Brouzet et Aiguebelle.

8. DELIBERATION MODIFICATIONS DES STATUTS COMMUNAUTE DE COMMUNES « PIEMONT CEVENOL »

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 5211-17 et L 5214-16 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2015-12-60 portant modification des statuts de la Communauté de communes du Piémont Cévenol ;

Considérant la nécessité mettre à jour les statuts de la Communauté de communes du Piémont Cévenol afin de respecter les dernières modifications législatives ;

Ayant entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré :

Ingrid VIDAL ne participe pas au vote

Décide par 7 voix pour

- d'approuver les statuts de la Communauté de communes du Piémont Cévenol tels qu'annexés à la présente délibération
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document à cet effet.

9. DELIBERATION TARIFS LOCATION FOYER.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de réviser les tarifs de location du foyer. Ingrid VIDAL fait remarquer que l'état du foyer est détérioré (plaques du plafond, tables et chaises dégradées). Monsieur Laurent GAUBIAC est d'accord avec ce propos. Des travaux de rafraîchissement seront prévus au budget 2017. Il est proposé de revoir les tarifs plus tard.

10. TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE ACCESSIBILITE ECOLE FOYER.

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que dans le cadre du projet d'accessibilité pour personnes à mobilité réduite, des devis ont été demandés :

Signalisation d'une place handicapée au foyer, ainsi que des bandes rugueuses pour personnes malvoyantes.

Après études des devis c'est la société CHALLENGER STOP AFFAIRES qui a été retenue à l'unanimité.

11. DEVIS TABLES ET BANCS FESTIFS, MOBILIER URBAIN.

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que des devis ont été demandés concernant l'achat de 20 tables et 40 bancs festifs, et pour du mobilier urbain (bancs).

Tables et bancs festifs :

Après étude des devis, c'est la société DISCOUNT COLLECTIVITES qui a été retenue à l'unanimité.

Mobilier urbain :

Après étude des devis, c'est la société CHALLENGER STOP AFFAIRES qui a été retenue à l'unanimité.

12. DELIBERATION DE LA PART DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DANS LE PRIX DE L'EAU.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de diminuer le tarif de la part de l'assainissement collectif dans le prix de l'eau.

Proposition de 1.35 € le m³ au lieu de 1.49 € le m³. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par 6 voix pour et deux abstentions (Ingrid VIDAL et Laurent GAUBIAC).

13. SPECTACLE DE NOËL

Le spectacle de Noël aura lieu le dimanche 18 décembre à 15h30 avec goûté et passage du père Noël.

14. Repas des aînés

Retiré de l'ordre du jour

15. QUESTIONS DIVERSES

Bassins de rétention

Monsieur le Maire fait un récapitulatif du rendez-vous avec Maître MARGALL, Avocat concernant l'affaire du projet de bassins de rétention par EPTB VIDOURLE.

SIAEP

Monsieur Didier CAZALIS délégué au Syndicat fait un point concernant le projet de recherche en eau et sur la qualité de l'eau.

Ménage école foyer

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que 2 heures de ménages supplémentaires sont nécessaires à l'école et au foyer vu l'utilisation de plus fréquente en plus fréquente du foyer.

SIRP

Suite à la démission annoncée depuis plusieurs semaines de Monsieur LOPEZ, Président du SIRP, à ce jour pas de nouveau Président élu.

- Point sur le projet du lotissement Terres du Soleil
- Projet de demandes de devis concernant l'élaboration d'un PLU, Madame Ingrid VIDAL et Messieurs Didier CAZALIS, Laurent GAUBIAC doivent se charger de faire établir des devis pour que le conseil municipal puisse ensuite engager une réflexion sur l'opportunité de réaliser un PLU.
- Suppressions de postes Adjoints administratifs 2^{ème} classe demandé par Ingrid VIDAL.

Séance levée à 21h39

Le Maire,
Laurent ALBEROLA

